

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2022 – NUMÉRO 12 DU 17 JANVIER 2022

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

D D E T S

Arrêté du 17 décembre 2021 fixant la composition du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail de la Direction Départementale de l'emploi du travail et des solidarités du Nord

Arrêté du 17 décembre 2021 portant désignation des membres du comité technique de la Direction Départementale de l'Emploi du travail et des Solidarités du Nord

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Agrément d'une « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS)
N°59 ESUS 2022-01

CROUS

Décision du 11 janvier 2022 portant délégation de signature par intérim à Madame Sabine THERAGE

Conseil d'administration du CROUS
Séance du 08 décembre 2021

**ARRÊTÉ DU 17 DECEMBRE 2021 FIXANT LA COMPOSITION
DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE, ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DU NORD**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 16 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu les nombres de voix obtenues par les organisations syndicales candidates lors de l'élection du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord, les organisations syndicales suivantes :

	Titulaires	Suppléants
Solidaires fonction publique	3 sièges	3 sièges
UFSE-CGT	2 sièges	2 sièges
UNSA fonction publique	2 sièges	2 sièges

Article 2

Les organisations syndicales ci-dessus énumérées disposent d'un délai de 30 jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants. Ce délai expire le 15 janvier 2022.

Article 3

L'arrêté du 7 octobre 2021 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord est abrogé.

Article 4

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 17/12/2021.

Le directeur départemental,

Le Directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord
Emmanuel RICHARD



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Cité administrative - 175, rue Gustave Delory - BP 82008 - 59 011 Lille cedex

Tél. : 03 20 18 33 33

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités**

**Secrétariat Général Commun
Départemental du Nord**

**ARRÊTÉ DU 17 DECEMBRE 2021 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE
LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DU NORD**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 relatif au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 14 décembre 2021,

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au comité technique,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord :

- M. Emmanuel RICHARD, directeur départemental, président ;
- Mme Emilie MAMCARZ, directrice départementale adjointe, suppléante ;
- M. Jacques TESTA, directeur départemental adjoint, suppléant ;
- M. Olivier BAVIERE, directeur départemental adjoint, suppléant ;

Cité administrative - 175, rue Gustave Delory - BP 82008 - 59 011 Lille cedex

Tél. : 03 20 18 33 33

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. Emmanuel VERMEERSCH, Solidaires fonction publique	Mme Hélène LAHAYE, Solidaires fonction publique
M. Yoann CARRE, Solidaires fonction publique	Mme Coline VINCHON, Solidaires fonction publique
Mme Sylvie TOXE, Solidaires fonction publique	M. Romain BILLIET, Solidaires fonction publique
Mme Delphine MENARD, UFSE-CGT	Mme Clémence LIOTARD, UFSE-CGT
M. Patrick RIVIERE, UFSE-CGT	Mme Catherine LANCE, UFSE-CGT
M. Yassine KROUCHI, UNSA fonction publique	M. Ben-Kaddour KHNAGUI, UNSA fonction publique
Mme Marie-Hélène VIDAL, UNSA fonction publique	Mme Virginie TOURBIER, UNSA fonction publique

Article 3

L'arrêté du 29 avril 2021 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord est abrogé.

Article 4

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 17/12/2021.

Le directeur départemental,

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Cité administrative - 175, rue Gustave Delory - BP 82008 - 59 011 Lille cedex

Tél. : 03 20 18 33 33

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Agrément d'une « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS)
N° 59 ESUS 2022-01

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment ses articles 1er, 2 et 11 ;

Vu le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » régi par l'article L3332-17-1 du code du travail ;

Vu le décret n° 2015-760 du 24 juin 2015 pris pour l'application de l'article 1er, alinéa 15, de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ; pour les sociétés commerciales ;

Vu le décret n°2015-807 du 1^{er} juillet 2015 pris en application de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et relatif aux fondations ;

Vu le décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015 pris pour l'application de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et relatif aux associations ;

Vu le décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015 relatif aux statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ;

Vu l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 30 juin 2021, nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation générale de signature à M. Emmanuel Richard, Directeur départemental de l'Emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu l'arrêté du 2 août 2021 portant modification de la subdélégation de M. Emmanuel RICHARD aux agents de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord ;

Vu la demande d'agrément reçue le 17 novembre 2021, présentée par la SAS WATT HOME 57C rue Jean Jaurès 59264 ONNAING

La SAS WATT HOME 57C rue Jean Jaurès 59264 ONNAING est agréée en qualité d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale en application de l'article L3332-17-1 du code du travail au terme du délai d'instruction de deux mois, le 17 janvier 2022, pour une durée de 5 ans à compter de sa notification.

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 17/01/2022

Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur départemental de
l'emploi, du travail et des solidarités,
Le Responsable du Pôle inclusion et emploi



Hugues VERSAEVEL

Voies et délais de recours :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa notification :

- *d'un recours gracieux devant le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord – 77, rue Léon Gambetta - BP 20501 – 59022 LILLE cedex,*
- *d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 - 59033 LILLE cedex.*

Ces recours ne sont pas suspensifs.



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PAR INTERIM A Madame Sabine THERAGE

Le Directeur Général du CROUS de LILLE

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953, ensemble le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Conformément aux instructions contenues dans la réglementation M9 1 du 1^{er} février 1996 Titre 2 – chapitre 2 – art 1.3.1 et suivants relatives à la délégation de signature de l'ordonnateur, d'une part, et aux articles 170.12 et suivants de l'instruction générale mise à jour en juillet 1983 relative à la présentation des pièces justificatives d'ordre de dépenses, d'autre part,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté ministériel en date du 12 octobre 2015 portant nomination et classement de Monsieur Emmanuel PARISIS, dans l'emploi de Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de LILLE à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté rectoral du 09 juin 2020, nommant Mme Séverine DELIESSCHE, Directrice Adjointe du CROUS de LILLE à compter du 13 juillet 2020,

DECIDE

Article 1^{er} -

Délégation est donnée à **Madame Sabine THERAGE, AAE** pour assurer l'intérim des restaurants et résidences de Longuenesse sous l'autorité du Directeur Général du CROUS. Cette délégation s'ajoute à la délégation permanente de l'intéressée.

- La signature dans e-bail des dossiers d'admission
- l'établissement des devis pour les facturations ultérieures de repas exceptionnels.
- diverses attestations relevant de la « vie étudiante » : de résidence ou d'hébergement étant entendu que la signature de ces documents peut être confiée à tout autre personnel nommé désigné par le directeur de l'U.G. à cet effet après autorisation du Directeur Général du CROUS. Il en va de même pour les états des lieux d'entrée et de sortie ;
- l'attestation du bailleur à annexer aux dossiers de demande d'aide au logement (ALS – APL) auprès de la C.A.F. ;

En cas d'empêchement du DUG, possibilité de signature par la secrétaire ou tout autre personnel nommé désigné par le directeur de l'U.G. après autorisation du Directeur Général du CROUS ;

- l'annexe au bail ou tout autre document signé par le « bailleur » constitutif du dossier de demande d'aides au titre du dispositif de la garantie visale ;
- les courriers de rappel, avertissements de caractère disciplinaire pour motifs de comportement ;
- les constats d'occupation d'un logement Sans Droit Ni Titre ;
- les déclarations d'accident de travail ;
- les certificats de prise en charge des accidents de travail des fonctionnaires ;
- les dépôts de plainte ;
- le retrait des recommandés postaux ;
- les PV de réception de matériels ;

- les courriers de réponse à la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les documents envoyés par la SACEM relatifs à la description de ses établissements.
- les contrats concernant un remplacement ponctuel sur maladie ordinaire.

Article 2 –

Dans le cadre de la GBCP, Madame THERAGE est autorisée, sur le budget de fonctionnement de ses établissements :

A – En dépense

- à saisir les bons de commandes et les engagements juridiques à hauteur maximale de 1500 euros

B – En recette

1. à pré-liquider les recettes concernant les prestations gérées au travers du logiciel VEM
2. à liquider les recettes des autres prestations liées à l'activité de restauration

Article 3 –

La présente délégation sera exercée à l'exclusion notamment :

- de toutes les décisions de recrutement revêtant un caractère définitif ainsi que les décisions de recrutement sur poste vacant,
- des conventions de stage, et de tout autre type de conventions ou contrats
- des états de service requis pour la présentation d'un concours ou d'un examen professionnel,
- des décisions ou mesures disciplinaires autres que celles expressément prévues par le présent arrêté,
- des mesures de caractère statutaire comportant des incidences sur la carrière des personnels autres que celles prévues par les textes réglementaires à l'exemple du pouvoir d'évaluation et de notation,
- de toutes mesures et décisions relevant de la compétence du directeur général du CROUS, d'une instance paritaire ou de toute autre instance compétente,
- de matières relevant de la compétence exclusive de l'agent comptable du CROUS ou de tout autre responsable de service.
- Des états attestant de la position administrative de l'agent.

Article 4 –


La présente décision, qui prend effet à compter du 11 janvier 2022, s'applique pendant toute la durée de l'intérim de l'agent ou jusqu'à ce que celle-ci soit modifiée par une autre délégation de signature.

Article 5 –

Madame la Directrice Adjointe du CROUS est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressée.

Fait à LILLE, le 11 janvier 2022
Le Directeur Général du CROUS


Emmanuel PARISIS

Vu & Pris connaissance le
SIGNATURE: 



CROUS de Lille
74 rue de Cambrai
59017 Lille

Délibération n° 1
Conseil d'Administration du CROUS de Lille
du 8 décembre 2021

Portant sur l'approbation du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2021

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2021.

Fait à Lille, le 8 novembre 2021.

La Rectrice de l'Académie de Lille
Rectrice de Région Académique
Chancelière des Universités

Valérie CABUIL

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 18
Membres présents : 13	Contre :
Membres représentés : 5	Abstention :
Votants : 18	



Délibération n° 2
Conseil d'Administration du 08/12/2021

Budget Rectificatif n°3 2021

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 826 ETPT, dont 810 ETPT sous plafond et 16 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 102 045 157 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 26 200 000 € personnel
 - 26 067 517 € fonctionnement
 - 49 77 640 € investissement
- 77 100 488 € de crédits de paiement dont :
 - 26 200 000 € personnel
 - 29 998 047 € fonctionnement
 - 20 902 441 € investissement
- 75 919 593 € de prévisions de recettes
- - 1 180 895 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 1 911 464 € de variation de trésorerie
- 1 145 210 € de résultat patrimonial
- 2 000 210 € de capacité d'autofinancement
- - 1 176 708 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Lille, le 08 décembre 2021

La Rectrice de l'Académie de Lille
Rectrice de Région Académique
Chancelière des Universités

Valérie CABUIL

détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 17
Membres présents : 13	Contre :
Membres représentés : 5	Abstention : 1
Votants : 18	

CROUS DE LILLE - TABLEAU 1
Autorisations d'emplois - Budget rectificatif n°3 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	810	16	

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	789	25 770 000	12	100 000	801	26 200 000
1 - TITULAIRES	282	8 185 944			282	8 185 944
* Titulaires Etat	0	-			0	-
* Titulaires organisme (corps propre)	282	8 185 944			282	8 185 944
2 - CONTRACTUELS	507	17 584 056	0	0	507	17 584 056
* Contractuels de droit public	507	17 584 056	0	0	507	17 584 056
o CDI	341	11 180 928			341	11 180 928
o CDD	166	6 403 128	0	0	166	6 403 128
* Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	-	0	0	0	-
* Contractuels de droit privé	0	-	0	0	0	0
o CDI	0	-			0	0
o CDD	0	-	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES			12	100 000	12	100 000
4 - AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						330 000

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DECOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales (ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON RÉMUNÉRÉS PAR LUI ET NON DECOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	1	34200
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1	34200
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

CROUS DE LILLE - TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - Budget rectificatif n°3 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES									RECETTES				
	Montants Budget initial 2021		Montants Budget rectificatif n°2		Montants Budget rectificatif n°3		Ecart entre le BR n°3 et le BR n°2		Montants Budget initial 2021	Montants Budget rectificatif n°2	Montants Budget rectificatif n°3	Ecart entre le BR n°3 et le BRn°2	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	26 700 000	26 700 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	-	-	56 473 748	54 840 393	56 300 424	1 460 031	Recettes globalisées
<i>dont contrib. CAS Pension</i>									16 158 748	19 309 092	20 769 123	1 460 031	Subvention pour charges de service public
Fonctionnement	24 679 241	30 861 041	26 925 330	31 473 383	26 067 517	29 998 047	-	857 813	-	1 475 336			Autres financements de l'Etat
Denrées alimentaires	4 788 000	4 788 000	4 488 000	4 488 000	4 488 000	4 488 000	-	-	1 200 000	1 465 580	1 465 580	-	Fiscalité affectée
Loyers et charges versées	3 029 800	9 468 000	3 305 000	9 672 100	3 305 000	9 672 100	-	-	549 000	549 000	549 000	-	Autres financements publics
Viabilisation	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000	-	-	38 566 000	33 516 721	33 516 721	-	Recettes propres
Entretien - Equipement	5 169 641	3 523 041	7 215 931	3 848 731	7 215 931	3 821 731	-	-					
Frais généraux	3 688 800	4 679 000	3 711 218	4 728 949	3 031 405	3 775 613	-	679 813					
Participations financières	1 963 000	2 363 000	2 165 181	2 695 603	1 987 181	2 200 603	-	178 000					
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-					
Investissement	16 488 000	19 320 000	50 912 483	21 185 523	49 777 640	20 902 441	-	1 134 843					
TOTAL DES DEPENSES													
AE (A) CP (B)	67 867 241	76 881 041	104 037 813	78 858 906	102 045 157	77 100 488	-	1 992 656	74 183 748	74 828 962	75 919 593	1 090 631	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-		-		-			2 697 293	- 4 029 944	- 1 180 895	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

48 519 640

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

CROUS DE LILLE - TABLEAU 4
Equilibre financier - Budget rectificatif n°3 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Budget initial 2021	Montants Budget rectificatif n°2	Montants Budget rectificatif n°3	Montants Budget initial 2021	Montants Budget rectificatif n°2	Montants Budget rectificatif n°3	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	2 697 293	4 029 944	1 180 895	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>	2 697 293	4 029 944	1 180 895	-	-	-	<i>dont Budget Principal</i>
		-	-	-	-	-	<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	1 485 343	1 495 308	1 495 308	2 000 000	1 495 308	1 495 308	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	21 300 384	20 418 562	20 418 562	4 488 000	20 293 343	21 964 575	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	11 628 394	20 329 198	20 329 198	9 672 100	20 277 438	21 875 544	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	37 111 414	46 273 012	43 423 963	16 160 100	42 066 089	45 335 427	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	-	-	1 911 464	2 677 293	4 206 923	-	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		1 502 956	1 813 974	689 859		-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			97 490	1 987 434	5 709 879		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	37 111 414	46 273 012	45 335 427	18 837 393	46 273 012	45 335 427	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

CROUS DE LILLE - TABLEAU 6
Situation patrimoniale - Budget rectificatif n°3 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget initial 2021	Montants Budget rectificatif n°2 2021	Montants Budget rectificatif n°3 2021	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°3	PRODUITS	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget initial 2021	Montants Budget rectificatif n°2 2021	Montants Budget rectificatif n°3 2021
<i>dont charges de pensions civiles*</i>						Fiscalité affectée	1 406 552	1 200 000	1 465 580	1 465 580
Fonctionnement autre que les charges de personnel	30 765 633	38 466 041	39 078 383	37 603 047	-1 475 336	Autres subventions	358 909	1 549 000	1 549 000	1 549 000
Intervention (le cas échéant)	1 739 762	-	-	-	-	Autres produits	35 592 267	44 649 143	39 599 864	39 230 464
TOTAL DES CHARGES (1)	56 803 505	63 766 041	63 904 383	62 429 047	-1 475 336	TOTAL DES PRODUITS (2)	57 978 319	64 067 032	62 483 626	63 574 257
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 174 814	300 991	0	1 145 210	2 565 967	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	57 978 319	64 067 032	63 904 383	63 574 257	1 090 631	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	57 978 319	64 067 032	62 483 626	63 574 257

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget initial 2021	Montants Budget rectificatif n°2 2021	Montants Budget rectificatif n°3 2021	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°3
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 174 814	300 991	-1 420 757	1 145 210	2 565 967
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 978 271	6 355 000	6 355 000	6 355 000	-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 576 927	300 000	300 000	300 000	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	6 347	0	0	0	-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0	5 200 000	5 200 000	5 200 000	-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 569 811	1 155 991	-565 757	2 000 210	2 565 967

22 878 213

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget initial 2021	Montants Budget rectificatif n°2 2021	Montants Budget rectificatif n°3 2021	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°3	RESSOURCES	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget initial 2021	Montants Budget rectificatif n°2 2021	Montants Budget rectificatif n°3 2021
Investissements	8 314 558	19 320 000	21 185 523	20 902 441	-283 082	Financement de l'actif par l'Etat	7 220 265	16 310 000	17 567 162	17 567 162
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0	0	158 361	158 361
Remboursement des dettes financières	1 509 288	2 000 000	1 495 308	1 495 308	0	Autres ressources	175 782	0	0	0
						Augmentation des dettes financières	1 387 931	2 000 000	1 495 308	1 495 308
TOTAL DES EMPLOIS (5)	9 823 846	21 320 000	23 246 588	22 397 749	-848 839	TOTAL DES RESSOURCES (6)	11 353 789	19 465 991	19 220 831	21 221 041
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	1 529 943	0	0	0	3 414 806	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	1 854 009	4 025 757	1 176 708

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte Financier 2020	Montants Budget initial 2021	Montants Budget rectificatif n°2 2021	Montants Budget rectificatif n°3 2021
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	1 529 943	-1 854 009	-4 025 757	-1 176 708
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	214 978	823 284	181 166	-3 088 172
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	1 314 965	-2 677 293	-4 206 923	1 911 464
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	13 523 111	9 128 577	9 497 354	12 346 403
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 259 513	-4 045 499	-6 078 347	-9 347 685
Niveau final de la TRESORERIE	19 782 624	13 174 076	15 575 701	21 694 088

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"



Délibération n° 3
Conseil d'Administration du 08/12/2021

Budget Initial 2022

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 826 ETPT, dont 810 ETPT sous plafond et 16 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 88 041 412 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 32 090 000 € personnel
 - 25 715 098 € fonctionnement
 - 30 236 314 € investissement
- 94 344 184 € de crédits de paiement dont :
 - 32 090 000 € personnel
 - 31 027 100 € fonctionnement
 - 31 227 084 € investissement
- 87 622 660 € de prévisions de recettes
- - 6 681 524 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 6 661 524 € de variation de trésorerie
- - 1 578 817 € de résultat patrimonial
- - 723 817 € de capacité d'autofinancement
- - 8 450 901 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Lille, le 08 décembre 2021

La Rectrice de l'Académie de Lille
Rectrice de Région Académique
Chancelière des Universités

Valérie CABUIL

détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 15
Membres présents : 13	Contre :
Membres représentés : 5	Abstention : 3
Votants : 18	

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois Budget Initial 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	810	16	826

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 826

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	809	31 510 000	12	100000	821	32 090 000
1 - TITULAIRES	288	13 517 155			288	13 517 155
* Titulaires État	0	-			0	-
* Titulaires organisme (corps propre)	288	13 517 155			288	13 517 155
2 - CONTRACTUELS	521	17 992 845	0	0	521	17 992 845
* Contractuels de droit public	521	17 992 845	0	0	521	17 992 845
o CDI	335	11 177 845			335	11 177 845
o CDD	186	6 815 000	0	0	186	6 815 000
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	-	0	0	0	-
* Contractuels de droit privé	0	-	0	0	0	0
o CDI	0	-			0	0
o CDD	0	-	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES			12	100 000	12	100 000
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						480 000

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	1	34200
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1	34200
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	Montants BR3 2021 (CA du 08/12/2021)		Montants prévision d'exécution N-1		Montants Budget initial N		Montants BR3 2021 (CA du 08/12/2021)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	32 090 000	32 090 000	55 360 746	55 360 746	63 292 283	Recettes globalisées
<i>dont contributions empl. CAS Pension</i>		-		-	5 340 000	5 340 000	19 829 445	19 829 445	22 434 783	Subvention pour charges de service public
Fonctionnement	26 067 517	29 998 047	26 067 517	29 998 047	25 715 098	31 027 100			-	Autres financements de l'Etat
Denrées alimentaires	4 488 000	4 488 000	4 488 000	4 488 000	4 761 000	4 761 000	1 465 580	1 465 580	1 200 000	Fiscalité affectée
Loyers et charges versées	3 305 000	9 672 100	3 305 000	9 672 100	6 219 200	9 404 000	549 000	549 000	549 000	Autres financements publics
Viabilisation	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 022 600	6 022 600	33 516 721	33 516 721	39 108 500	Recettes propres
Entretien - Equipement	7 215 931	3 821 731	7 215 931	3 821 731	3 110 014	3 789 610				
Frais généraux	3 031 405	3 775 613	3 031 405	3 775 613	3 761 284	4 891 886				
Participations financières	1 987 181	2 200 603	1 987 181	2 200 603	1 841 000	2 158 000				
Intervention	-	-	-	-	-	-				
Investissement	49 777 640	20 902 441	49 777 640	20 902 441	30 236 314	31 227 084				
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	102 045 157	77 100 488	102 045 157	77 100 488	88 041 412	94 344 184	74 979 915	74 979 915	87 662 660	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)							2 120 573	2 120 573	6 681 524	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget initial 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants BR 3 2021 (CA du 08/12/2021)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	Montants BR 3 2021 (CA du 08/12/2021)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 180 895	1 180 895	6 681 524		-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>	1 180 895	1 180 895	6 681 524	-	-	-	<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>	-	-	-	-	-	-	<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	1 495 308	1 495 308	2 000 000	1 495 308	1 495 308	2 000 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	20 418 562	20 418 562	19 604 930	21 964 575	21 964 575	19 624 930	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	20 329 198	20 329 198	12 000 000	21 875 544	21 875 544	12 000 000	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	43 423 963	43 423 963	40 286 454	45 335 427	45 335 427	33 624 930	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	1 911 464	1 911 464	-			6 661 524	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	1 813 974	1 813 974				931 099	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	97 790	97 790				5 730 425	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	45 335 427	45 335 427	40 286 454	45 335 427	45 335 427	40 286 454	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget initial 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants BR3 2021 (CA du 08/12/2021)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	PRODUITS	Montants BR3 2021 (CA du 08/12/2021)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Personnel	24 826 000	24 826 000	30 690 000	Subventions de l'Etat	21 329 213	21 329 213	22 434 783
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	-	-	5 340 000	Fiscalité affectée	1 465 580	1 465 580	1 200 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	37 603 047	37 603 047	38 632 100	Autres subventions	1 549 000	1 549 000	500 000
Intervention (le cas échéant)	-	-	-	Autres produits	39 230 464	39 230 464	43 608 500
TOTAL DES CHARGES (1)	62 429 047	62 429 047	69 322 100	TOTAL DES PRODUITS (2)	63 574 257	63 574 257	67 743 283
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 145 210	1 145 210	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	1 578 817
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	63 574 257	63 574 257	69 322 100	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	63 574 257	63 574 257	69 322 100

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants BR3 2021 (CA du 08/12/2021)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 145 210	1 145 210	-1 578 817
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 355 000	6 355 000	6 355 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	300 000	300 000	300 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	5 200 000	5 200 000	5 200 000
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 000 210	2 000 210	-723 817

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants BR3 2021 (CA du 08/12/2021)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	RESSOURCES	Montants BR3 2021 (CA du 08/12/2021)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0	0	723 817	Capacité d'autofinancement	2 000 210	2 000 210	0
Investissements	20 902 441	20 902 441	31 227 084	Financement de l'actif par l'État	17 567 162	17 567 162	21 000 000
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	158 361	158 361	2 500 000
				Autres ressources	0	0	0
Remboursement des dettes financières	1 495 308	1 495 308	2 000 000	Augmentation des dettes financières	1 495 308	1 495 308	2 000 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	22 397 749	22 397 749	33 950 901	TOTAL DES RESSOURCES (6)	21 221 041	21 221 041	25 500 000
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	1 176 708	1 176 708	8 450 901

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants BR3 2021 (CA du 08/12/2021)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-1 176 708	-1 176 708	-8 450 901
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-3 088 172	-3 088 172	-1 789 377
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	1 911 646	1 911 646	-6 661 524
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	12 346 403	12 346 403	3 895 502
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 347 685	-9 347 685	-11 137 062
Niveau final de la TRESORERIE	21 694 088	21 694 088	15 032 564

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"



CROUS de Lille
74 rue de Cambrai
59017 Lille

Délibération N° 4
Conseil d'Administration du CROUS de Lille
du 8 décembre 2021

Portant sur l'approbation du déploiement de la vente à « prix réduit » des produits invendus
en restauration rapide

Préambule :

Suite à l'essai de la mise en vente à prix réduit des produits invendus dans les cafétérias Florès, 3,14, Flash et Mousseron depuis le 1^{er} septembre 2021, le CROUS propose de déployer cette vente sur l'ensemble des cafétérias en fonction des horaires d'ouverture de chaque point de vente.

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve que le principe selon lequel la vente à prix réduit (réduction de 50% sur le prix de vente HT) des articles proposés en cafétérias et ayant atteint leur date limite de consommation du « jour » à la fin du service, soit étendu à l'ensemble des points de vente de restauration rapide.

Article 2 :

Le document suivant est joint au présent acte : déploiement de la vente à prix réduit des produits invendus en restauration rapide sur l'ensemble des points de vente de restauration rapide.

Article 3 :

Ce principe s'appliquera à compter de son approbation jusqu'à révocation du présent acte.

Fait à Lille, le 8 décembre 2021

La Rectrice de l'Académie de Lille
Rectrice de Région Académique
Chancelière des Universités
Valérie CABUIL

Détail du vote

Quorum exigé : 9
Membres présents : 13
Membres représentés : 5
Votants : 18

Pour : 17
Contre :
Abstention : 2

**DEPLOIEMENT DE LA VENTE A PRIX REDUIT DES PRODUITS INVENDUS
EN RESTAURATION RAPIDE SUR L'ENSEMBLE DES CAFETERIAS**

Suite à l'essai de la vente à prix réduit des produits invendus en restauration rapide sur 4 cafétérias, depuis septembre 2021, proposition de déployer cette vente sur l'ensemble des cafétérias en fonction des horaires d'ouverture de chaque point de vente.

Rappel :

Afin de limiter le gaspillage alimentaire en valorisant les produits invendus, conformément à la Loi EGALIM (interdiction de rendre impropre à la consommation les excédents alimentaires encore consommables), les articles vendus en cafétérias ayant atteints leur date limite de consommation du "jour même", pourront être proposés à la vente, en fin de service, avec une réduction de 50 % de leur prix de vente HT.

Un espace spécifique ainsi qu'un affichage seront mis en place pour prévenir les usagers des articles bénéficiant de cette remise. Aucun autre produit ne pourra en bénéficier. Les produits devront être vendus à l'unité (non inclus dans une formule).



Délibération n° 5
Conseil d'Administration du CROUS de Lille
Du 8 décembre 2021

Portant sur l'approbation de l'autorisation donnée au directeur général pour signer le contrat de prêt proposé par la Banque des Territoires dans le cadre de la construction de 300 logements sur le campus de la Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq

Vu le projet de construction du CROUS de Lille de 300 logements sur le campus Cité Scientifique de Villeneuve d'Ascq pour un montant de 18.9 millions d'€ TTC financé via un prêt de 15 000 000 €, une subvention CNOUS de 3 300 000 € et des fonds propres à hauteur de 600 000 €.

Vu l'avis favorable rendu par la MEEF en mai 2019 sur la capacité du CROUS à emprunter,

Vu l'agrément du dossier d'expertise du projet de construction de 300 logements en date du 19 juin 2020,

Vu le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2020-2023 du CROUS de Lille,

Vu l'approbation, lors du CA du 7 décembre 2020, du Plan Pluriannuel d'Investissement et du projet d'emprunt relatif à la construction de 300 logements sur le campus Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq pour un montant de 15 000 000€,

Vu l'offre de financement transmise par la Banque des Territoires le 29 septembre 2021 dont les caractéristiques financières sont présentées ci-après,

Vu le solde prévisionnel d'exploitation de la future résidence en date du 09 juillet 2021 et présenté ci-après,

Article 1

Le Conseil d'Administration approuve la décision portant sur l'emprunt de 15 000 000 € relatif à la construction de 300 logements sur le campus Cité Scientifique,

Article 2

Le Conseil d'Administration approuve l'autorisation donnée au directeur général de signer les contrats de prêts PLS d'un montant de 10 395 000 € sur 40 ans et PHARE d'un montant de 4 605 000 € sur 30 ans,

Fait à Lille, le

La Rectrice de l'Académie de Lille
Rectrice de Région Académique
Chancelière des Universités

Valérie CABUIL

détail du vote

Quorum exigé : 9

Membres présents : 13

Membres représentés : 5

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :



CROUS de Lille
74 rue de Cambrai
59017 Lille

Délibération n°6
Conseil d'Administration du CROUS de Lille
du 8 décembre 2021

Portant approbation du plan d'action annuel du contrôle interne

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve le plan d'action annuel dans le cadre du contrôle interne.

Article 2 :

Le plan d'action est joint en annexe de la présente décision

Fait à Lille, le 8 décembre 2021

La Rectrice de l'Académie de Lille
Rectrice de Région Académique
Chancelière des Universités

Valérie CABUIL

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 16
Membres présents : 13	Contre : 2
Membres représentés : 5	Abstention :
Votants : 18	

PLAN D'ACTION 2022 - 2023

Processus	Risque détecté	Objectifs de CIF	Origine du risque	Action	Acteurs	% réalisation décembre 2021	Échéance
Dépenses Rémunérations Recrutement CDD et CDD étudiants	Risque juridique (spécificité étudiants algériens) et administratif (dossiers incomplets)/ Multiplication des chaînes de paye/ suivi des horaires des agents/ fiabilisation des données via le logiciel Présence	Qualité exécution budgétaire	Organisation	Effort pour augmenter la traçabilité des actes de gestion. Recentrage des recrutements vers les services centraux, centralisation de la validation des contrats de travail. Centralisation des recrutements sur poste vacants et sur CID effectués par le service formation. Incidence de la mise en oeuvre du D. 2020-1296 du 23_10_2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat des CDD dans les prévisions de masse salariale.	DA, DRH, AC, DUG	80%	2022
			Traçabilité				
			Documentation				
			S.I.				
Transversal RGPD	Risque de failles de sécurité dans le SI "protection des données personnelles". Responsabilité de l'ordonnateur	Sécurité, Sincérité	Organisation	Mettre en place la solution informatique CINOUS "ADEQUACY" (registre de données...). Prise en compte systématique du respect du RGPD, diffuser culture sur le sujet, sécuriser des données personnelles des agents et des étudiants.	Ordo, DPO, SI, AFF, Juridique	40%	2022
			Traçabilité				
			Documentation				
Dépenses Rémunérations Fiabilisation des données	Erreur sur l'ouverture et/ou la mise à jour des dossiers agents, erreur dans la fiche financière, complétude du dossier, erreurs dans les habilitations	Qualité de la prévision budgétaire	Organisation	Formaliser et documenter le circuit d'information relatif à un personnel entrant* contrôle circuit et transmission des informations sur agents nouvellement recrutés à tous les acteurs du processus, Formaliser la rédaction d'un formulaire récapitulatif agent.	DRH, Ordo, CI, AC	75%	2022
			Traçabilité				
			Documentation				
Transversal Management du changement dans le cadre de la mise en place de l'UCA	RPS consécutifs au changement de l'organisation du travail, du mode de production, cadre de travail, du management	Soutenabilité budgétaire	Organisation	Mettre en place un plan de formation spécifique, accompagnement par cabinet spécialisé. Sensibiliser l'ensemble des services.	Ordo, DRH, DAF, service social, CI	60%	2023
			Traçabilité				
			Documentation				
			SI				
Budget initial Programmation budgétaire Prévission des recettes de restauration (covid)	Erreur dans la prévision des recettes de restauration suite aux évolutions tarifaires, Risque lié à la fiabilisation des indicateurs de suivi budgétaire	Qualité programmation budgétaire initiale	Organisation	Prévisions impactées par la mise en place des mesures gouvernementales prises pour soutenir les étudiants boursiers (repas à 1€) et par la politique d'aide régionale. Diminution des ressources propres et incertitudes sur les mesures de compensation adoptées.	Ordonnateur	80%	2022
			Traçabilité				
			Documentation				
			SI				

0	<p>Budget initial Transfert du versement des cotisations pensions civiles au Compte d'Affectation Spéciale des Pensions (CAS Pensions) pour l'exercice 2022</p>	<p>Erreurs liées au périmètre, au mode de calcul de la subvention transférée, au mode de révision, (prise en cpt des outils de masse salariale : EAP, GVT, mesures catégorielles/ générales/de rentrée) = déséquilibre budgétaire, diminution des ressources propres pour équilibrer le budget</p>	<p>Soutenableté budgétaire</p>	<p>Organisation</p> <p>Tracabilité</p> <p>Documentation</p> <p>SI</p>	<p>Définir et connaître les hypothèses de prévision pluriannuelle de la masse salariale, mettre en place des tableaux de bords, connaître les postes à fort enjeu, les impacts financiers de la ligne budgétaire "C.A.5 Pensions"</p>	<p>Ordonnateur</p>	<p>30%</p>	<p>2022</p>
1								
2								
3								
4								
5	<p>Immobilisations Nouvelle évaluation du patrimoine immobilier contrôlé par l'établissement avant approbation des comptes par un cabinet de commissaires aux comptes</p>	<p>Méconnaissance de la valeur du patrimoine immobilier, erreur sur la valeur, erreur de transcription dans la comptabilité, faille dans la qualité des comptes</p>	<p>Qualité des comptes</p>	<p>Organisation</p> <p>Tracabilité</p> <p>Documentation</p> <p>SI</p>	<p>Actualiser la procédure de gestion des immobilisations afin d'avoir une homogénéité des traitements en fonction des UG. Mise à jour de la procédure en cours, rédaction d'une note de service. Mise à jour des valeurs vénales (en particulier la Maison Internationale des Chercheurs de Lille)</p>	<p>Agent Comptable</p>	<p>70%</p>	<p>2022</p>
6								
7								
8								
9								
0	<p>Transversal Suivi du plan de relance et des opérations immobilières qui y sont liées (maîtrise d'ouvrage CROUS)</p>	<p>Manque de visibilité dans la prévision /exécution budgétaire et dans le suivi des différents financements. Respect des plannings.</p>	<p>Soutenableté budgétaire</p>	<p>Organisation</p> <p>Tracabilité</p> <p>Documentation</p> <p>SI</p>	<p>Tableaux de bord de suivi de l'opération via les outils dédiés au plan de relance.</p>	<p>Ordonnateur</p>	<p>70%</p>	<p>2022</p>
1								
2								
3								
4								
5	<p>Transversal Identification des points de rupture dans le système d'information financier</p>	<p>Les applications du SI ne sont pas interopérables, interface souvent absentes, les données doivent être recopiées manuellement ce qui nuit à la qualité comptable</p>	<p>Qualité des comptes, Soutenableté budgétaire</p>	<p>Organisation</p> <p>Tracabilité</p> <p>Documentation</p> <p>SI</p>	<p>Réclamer au CNOUS une interface Héberg/Orion (application nationale de gestion de l'hébergement, application nationale de gestion financière et comptable), Rechercher des solutions en interne : travailler avec les requêtes BO et bannir toute transcription manuelle.</p>	<p>Ordonnateur, Agent Comptable</p>	<p>50%</p>	<p>2022</p>
6								
7								
8								
9								
0	<p>Transversal Mise en place d'un nouvel espace documentaire "Edoc"</p>	<p>Accès difficile aux références réglementaires et aux procédures, Rupture de la chaîne d'information</p>	<p>Qualité des comptes, Soutenableté budgétaire</p>	<p>Organisation</p> <p>Tracabilité</p> <p>Documentation</p> <p>SI</p>	<p>Mise en place d'un fonds documentaire unique Finalisation du SharePoint pour fluidifier l'accès à tous les documents statiques, notes de services, PV instances, Marchés, procédures,,,, Organiser modules de formation à l'indexation des documents, .</p>	<p>Ordonnateur, Agent Comptable, Métiers, IJG</p>	<p>40%</p>	<p>2022</p>
1								
2								
3								
4								



CROUS de Lille
74 rue de Cambrai
59017 Lille

Délibération n° 7
Conseil d'Administration du CROUS de Lille
du 8 décembre 2021

Portant sur l'approbation d'un avenant, de deux conventions et sur la résiliation d'une convention

Préambule :

Sont présentés au conseil d'administration l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de Madame GIN, la convention de partenariat entre le CROUS et l'URACEN et la convention entre le CROUS et l'Université de LILLE concernant la Galerie les 3 Lacs. Est également présentée au conseil d'administration la résiliation de la convention de location entre Flandre Opale Habitat et le CROUS de LILLE

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de Madame GIN

L'Université de Lille dispose d'une crèche et d'une halte-garderie via l'association « Les Kangourous Câlines ». Cette crèche accueille les enfants des personnels administratifs et enseignants, ainsi que les enfants des étudiants. L'activité de service public de cette association est complémentaire à celle du CROUS, qui a donc mis un de ses personnels (Madame GIN, infirmière) à disposition de l'association pour l'accueil des enfants. Afin de formaliser ce partenariat, le CROUS et l'association ont rédigé une convention de mise à disposition qui a pris effet le 1er décembre 2018 et qui cessera ses effets le 1er décembre 2021. Madame GIN, Directrice de la crèche, ne souhaite pas le renouvellement de sa mise à disposition. Néanmoins, afin que l'association puisse pourvoir à son remplacement dans de bonnes conditions, il est prévu la prolongation de sa mise à disposition pour une durée de 3 mois par avenant. La mise à disposition de Madame GIN cessera donc le 28 février 2022.

Conventions :

Convention de partenariat entre le CROUS et l'URACEN

Le CROUS et l'URACEN, (Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord-Pas-De-Calais) partageant des valeurs communes, ont décidé de conclure une convention de partenariat pour une durée de 3 ans. Moyennant des obligations réciproques, l'URACEN participera au jury « Culture Actions » et remettra un prix d'un montant de 100 euros. Le CROUS quant à lui versera une subvention de 1000 euros par an à l'URACEN et sollicitera l'association pour diverses actions.

Convention « Galerie Les 3 Lacs »

Par convention, le CROUS participe au fonctionnement de la Galerie « Les 3 Lacs », ainsi qu'au soutien de la programmation artistique décidée par l'Université de Lille. Dans le cadre du fonctionnement de la galerie « Les 3 Lacs », le CROUS et l'Université de Lille se concerteront lors de l'élaboration de la programmation annuelle afin de concilier la tenue des expositions du service culturel de l'Université de Lille et les expositions des productions étudiantes « CROUS ». Cette convention est conclue pour une durée d'un an, du 1er septembre 2021 au 31 août 2022. Elle pourra être modifiée ou renouvelée par voie d'avenant. Le Crous s'acquittera du montant de sa participation financière, d'un montant de 7000 euros par virement bancaire, sur le compte de l'agent comptable de l'Université de Lille, et sur présentation d'une facture présentée par l'Université durant le 1er semestre de l'année en cours.

Résiliation de la convention de location entre Flandre Opale Habitat et le CROUS de LILLE

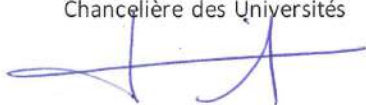
Une convention de location de 23 logements, entrée en vigueur le 01/09/1995, a été signée entre le CROUS et la Société d'HLM « Logis 62 ». En 2018, Logis 62 (Boulogne-sur-Mer) et La Maison Flamande (Dunkerque) se sont unies sous l'égide d'Action Logement, dont elles sont filiales, pour devenir Flandre Opale Habitat. Par courrier réceptionné le 4 octobre 2021 par Flandre Opale Habitat, le CROUS a notifié son intention de résilier la convention de location au bailleur à compter du 01/09/2022, en raison du déficit chronique constaté par le CROUS, dans la gestion de cette résidence.

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve la signature de l'avenant n°1 et des deux conventions présentés en préambule par le Directeur Général du CROUS de LILLE, ainsi que la résiliation de la convention de location entre Flandre Opale Habitat et le CROUS de LILLE.

Fait à Lille, le 8 décembre 2021

La Rectrice de l'Académie de Lille
Rectrice de Région Académique
Chancelière des Universités



Valérie CABUIL

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 18
Membres présents : 13	Contre :
Membres représentés : 5	Abstention :
Votants : 18	



CROUS de Lille
74 rue de Cambrai
59000 Lille

Conseil d'administration du 8 décembre 2021
Délibération n° 8
Portant sur l'admission en non-valeur

Vu l'instruction commune BOFIP-GCP-16-0006 du 25/04/2016

Sur présentation de la liste des créances pour admission en non-valeur.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration autorise en fonction de la liste présentée :

- L'admission en non-valeur des créances pour un montant de 124 592,47€

Article 2 :

La liste des créances présentées est jointe en annexe de la présente délibération

Fait à Lille, le 8 décembre 2021

La Rectrice de l'Académie de Lille
Rectrice de Région Académique
Chancelière des Universités
Valérie CABUIL

Détail du vote :

Nombre de membres en exercice :

Quorum exigé : 5

Membres présents : 13

Membres représentés : 5

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

ADMISSION EN NON VALEUR

Conseil d'Administration du 8 décembre 2021

RESIDENCE ou SDNT	DATE/REFERENE	MONTANT	ACTIONS MENEES
ARSENAL 416201	DP 2015/2016	1 691,60 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
ARSENAL 416201	DP 05/2021	1,62 €	Dettes inferieures a 20.00€
ARSENAL 416201	DP 10/2021	18,50 €	Dettes inferieures a 20.00€
ARSENAL 416201	DP 08/2021	2,01 €	Dettes inferieures a 20.00€
ARSENAL 416201	DP 05/2015	543,69 €	Retour huissier en 2020, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
ARTOIS 416403	DP 2014/2015	152,45 €	Retour huissier en 2019, saisies bancaires infructueuses
BACHELARD 416101	DP 08/2016	217,87 €	Ficoba/Drfip infructueux
BACHELARD 416101	DP 05/2016	117,73 €	Ficoba/Drfip infructueux
BACHELARD 416101	DP 05/2014 + 08/2014	898,23 €	Saisies bancaire infructueuse
BACHELARD 416101	DP 2014/2015	969,10 €	Ficoba/Drfip infructueux
BACHELARD 416101	DP 2016	1 387,40 €	Saisies bancaire infructueuse
BACHELARD 416101	DP 11/2016	105,38 €	Saisies bancaire infructueuse
BACHELARD 416101	DP 2014	1 613,76 €	Saisies bancaire infructueuse
BACHELARD 416101	DP 2016	815,00 €	Retour Huissier 2018 "echec du recouvrement"
BACHELARD 416101	DP 2016	1 286,50 €	Ficoba/Drfip infructueux
BACHELARD 416101	DP 08/2016	1 189,20 €	Saisies bancaire infructueuse
BACHELARD 416101	DP 2016	728,40 €	Ficoba/Drfip infructueux
BACHELARD 416101	DP 08/2015	284,32 €	Retour Huissier 2021 "echec du recouvrement"
BAS LIEVIN 416202	DP 09/2012	438,31 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, FICOPA/DGFIP infructueux
BAS LIEVIN 416202	DP 09/2021	11,74 €	Dettes inferieures a 20.00€
BAS LIEVIN 416202	DP 05/2015	87,96 €	Ficoba/Drfip infructueux
BAS LIEVIN 416202	DP 04/2016	44,86 €	Ficoba/Drfip infructueux
BOUCHER 416102	DP 04/2015	158,52 €	Plusieurs saisies compte débiteur
BOUCHER 416102	DP 08/2017	3,60 €	Dettes inferieures a 20.00€
BOUCHER 416102	DP 07/2020	0,60 €	Dettes inferieures a 20.00€
BOUCHER 416102	DP 07/2021	11,81 €	Dettes inferieures a 20.00€
BOUCHER 416102	DP 10/2012	418,79 €	Dossier de surendettement
BOUCHER 416102	DP 01/2012	216,72 €	Saisies bancaire infructueuse
BOUCHER 416102	DP 12/2012	283,12 €	Retour huissier en 2019, saisie infructueuse
BOUCHER 416102	DP 2012	1 669,84 €	Plusieurs saisies compte débiteur
BOUCHER 416102	DP 2015	736,28 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
BOUCHER 416102	DP 08/2015	317,00 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
BOUCHER 416102	DP 2016	2 209,70 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
BOUCHER 416102	DP 2015	602,20 €	Dossier de surendettement du garant, saisies bancaire infructueuse pour l'étudiant
BOUCHER 416102	DP 2015/2016	1 486,16 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
BOUCHER 416102	DP 2015	1 015,00 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
BOUCHER 416102	DP 05/2007	480,07 €	Saisies bancaire infructueuse
BOUCHER 416102	DP 2015/2016	948,69 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
BOUCHER 416102	DP 2016	448,00 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
BOUCHER 416102	DP 11/2016	796,88 €	Retour huissier en 2021, echec du recouvrement
CAMUS 416103	DP 10/2013	1 215,83 €	Retour huissier en 2020, echec du recouvrement
CAMUS 416103	DP 2015	242,72 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
CAMUS 416103	DP 2016	796,50 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
CAMUS 416103	DP 08/2014	346,65 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
CAMUS 416103	DP 2014/2015	1 709,05 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, FICOPA + DGFIP infructueux
CAMUS 416103	DP 2016	552,34 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
CAMUS 416103	DP 03/2016	159,30 €	Saisies bancaire infructueuse
CAMUS 416103	DP 2015/2016	1 432,12 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
CAMUS 416103	DP 12/2015	316,40 €	Retour huissier en 2020, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
CAMUS 416103	DP 08/2015	267,90 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
CAMUS 416103	DP 2016	814,40 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
CAMUS 416103	DP 08/2015	480,34 €	Etudiant a l'étranger recouvrement impossible
CAMUS 416103	DP 2016	574,24 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
CAMUS 416103	DP 08/2014	120,71 €	Saisies bancaire infructueuse
CHATELET 416203	DP 05/2016	825,94 €	Retour huissier en 2017, echec du recouvrement, saisie infructueux
CHATELET 416203	DP 04/2017	12,00 €	Dettes inferieures a 20.00€
CHATELET 416203	DP 10/2021	8,35 €	Dettes inferieures a 20.00€
CHATELET 416203	DP 11/2020	0,07 €	Dettes inferieures a 20.00€
CHATELET 416203	DP 12/2010	130,82 €	Ficoba/Drfip infructueux
CHATELET 416203	DP 12/2008	135,16 €	Saisies bancaire infructueuse
CHATELET 416203	DP 11/2013	284,44 €	Etudiant a l'étranger recouvrement impossible
CHATELET 416203	DP 01/2014	50,00 €	Retour huissier en 2020, saisie uinfructueuse
COURMONT 416204	DP 2015	738,43 €	Retour huissier en 2016, saisies infructueuses
GALOIS 416105	DP 03/2016	630,15 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
GALOIS 416105	DP 03/2014	151,89 €	Saisies bancaire infructueuse
GALOIS 416105	DP 09/2019	20,80 €	Dettes inferieures a 20.00€
GALOIS 416105	DP 08/2016	398,60 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
GALOIS 416105	DP 06/2012	204,46 €	Dossier de surendettement
GALOIS 416105	DP 2012/2014	587,95 €	Retour huissier en 2019, Hors compétence, saisies bancaire infructueuses
GALOIS 416105	DP 2015	732,50 €	Retour huissier en 2019, Hors compétence, saisies bancaire infructueuses
GALOIS 416105	DP 2016	1 201,08 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement, saisies bancaire infructueuses
GALOIS 416105	DP 05/2014	169,18 €	Retour huissier en 2015, étudiant a l'étranger
GALOIS 416105	DP 2014/2015	554,12 €	Retour huissier en 2015 Hors compétence, saisies infructueuses
GALOIS 416105	DP 10/2016	108,24 €	Retour huissier en 2019 DRFIP/FICOPA infructueux
GRAND RUE 416309	DP 2012/2013	1 212,67 €	DRFIP infructueux, FICOPA impossible pas de lieu de naissance
LEFEBVRE 416206	DP 02/2016	627,80 €	Saisies infructueuses
LEFEBVRE 416206	DP 02/2016	120,46 €	Retour huissier en 2019, saisies bancaires infructueuses
MAUPASSANT 416207	DP 11/2016	23,10 €	Retour huissier en 2018, relance par mail.
MAUPASSANT 416207	DP 09/2011	873,25 €	Ficoba/Drfip infructueux
MAUPASSANT 416207	DP 2012	1 369,62 €	Retour huissier en 2019, Ficoba/Drfip infructueux
MAUPASSANT 416207	DP 06/2020	0,60 €	Dettes inferieures a 20.00€
MAUPASSANT 416207	DP 2016	1 732,34 €	Dossier a l'huissier mais en liquidation judiciaire, retour du dossier, saisies infructueuses
MAUPASSANT 416207	DP 04/2016	217,72 €	Ficoba/Drfip infructueux
MERMOZ 416208	DP 2016	2 529,60 €	Retour huissier en 2018, saisies infructueuses
MOUSSERON 416602	DP 2015/2016	1 595,71 €	Retour huissier en 2017, saisies infructueuses
MOUSSERON 416602	DP 12/2006	414,44 €	Ficoba/Drfip infructueux
MOUSSERON 416602	DP 11/2016	163,62 €	Retour huissier en 2019, saisies infructueuses
MOUSSERON 416602	DP 2015/2016	1 379,85 €	Retour huissier en 2020, saisies infructueuses

MOUSSERON 416602	DP 06/2016	217,18 €	Retour huissier en 2017, saisies infructueuses
MOUSSERON 416602	DP 11/2016	292,41 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement, saisies infructueuses
MOUSSERON 416602	DP 11/2010	257,36 €	Retour huissier en 2019, DGFIP / FICOBA infructueux
MOUSSERON 416602	DP 2014	766,89 €	Ficoba/Drfip infructueux
MOUSSERON 416602	DP 11/2016	241,70 €	Dossier de surendettement
MPC 416205	DP 03/2018	18,50 €	Dettes inférieures à 20.00€
MPC 416205	DP 02/2013	52,23 €	Ficoba/Drfip infructueux
PDB 416305	DP 2015/2016	3 212,08 €	Retour huissier en 2019, saisies bancaires infructueuses
ROBESPIERRE 416303	DP 12/2010	441,59 €	Dossier de surendettement
ROBESPIERRE 416303	DP 2012	1 477,40 €	Retour huissier en 2018, saisies infructueuses
ROBESPIERRE 416303	DP 07/2012	691,82 €	Retour huissier en 2021 insolvable
ROBESPIERRE 416303	DP 08/2014	712,63 €	Retour huissier en 2016, saisies infructueuses
ROBESPIERRE 416303	DP 2014/2015/2016	1 213,97 €	Retour huissier en 2017, saisies infructueuses
ROBESPIERRE 416303	DP 2015/2016	601,23 €	Retour huissier en 2018, saisies infructueuses
SAINT ROCH 416601	DP 2016	1 368,16 €	Retour huissier en 2020, saisies infructueuses
SAINT ROCH 416601	DP 2011/2012	592,27 €	Retour huissier en 2019, saisies infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2012 à décembre 2012	675,28 €	Retour huissier en 2018, saisies infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2016 à novembre 2017	3 756,20 €	Retour huissier en 2016, saisies infructueuses
SDNT	SDNT de Aout 2014 à décembre 2014	634,00 €	Ficoba/Drfip infructueux
SDNT	SDNT de février 2015 à novembre 2016	3 503,80 €	Ficoba/Drfip infructueux
SDNT	SDNT de septembre 2015 à septembre 2016	800,80 €	Saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2016 à novembre 2016	769,80 €	Ficoba/Drfip infructueux
SDNT	SDNT de septembre 2016 à novembre 2016	461,60 €	Ficoba/Drfip infructueux
SDNT	SDNT de septembre 2015 à septembre 2016	2 381,23 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement , saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2015 à janvier 2017	2 557,62 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement , saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2016 à janvier 2017	969,20 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement , saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2016 à février 2017	1 003,80 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement , saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2015 à février 2017	3 184,03 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement , saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2015 à février 2016	666,72 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement , saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2015 à mai 2016	1 306,26 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement , FICOBA + DGFIP infructueux
SDNT	SDNT de octobre 2016 à mai 2017	2 879,65 €	Retour huissier en 2020, echec du recouvrement , saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2016 à juillet 2017	1 183,70 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement , saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2016 à avril 2017	1 128,70 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement , saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2015 à mars 2016	236,34 €	Retour huissier en 2019, Hors compétence , saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2016 à novembre 2017	3 009,60 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement , saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2016 à juillet 2017	3 514,68 €	Retour huissier en 2019, echec du recouvrement, saisies bancaires infructueuses
SDNT	SDNT de septembre 2015 à avril 2017	3 415,75 €	Retour huissier en 2017, saisies infructueuses
SDNT	SDNT de janvier 2014 à juillet 2015	3 504,50 €	Retour huissier en 2015, saisie infructueuse compte clos
SDNT	SDNT de septembre 2014 à mars 2016	2 870,84 €	Retour huissier en 2019, saisie infructueuse, compte clos juridiquement.
SDNT	SDNT de septembre 2014 à octobre 2016	3 989,14 €	Retour huissier en 2019, saisie infructueuse, compte clos juridiquement.
SDNT	SDNT de septembre 2014 à novembre 2016	4 150,04 €	Retour huissier en 2015, saisies bancaires infructueuses, Ficoba/ Dgfip infructueux
SDNT	SDNT de septembre 2012 à novembre 2014	3 177,61 €	Retour huissier en 2015, saisies bancaires infructueuses compte clos juridiquement.
TERTIALES 416603	DP 11/2016	403,02 €	Retour huissier en 2019, Saisies infructueuses
TERTIALES 416603	DP 11/2016	1 410,53 €	Retour huissier en 2019, Hors compétence, Saisies infructueuses
TERTIALES 416603	DP 01/2016	369,38 €	Retour huissier hors compétence, Ficoba/ Dgfip infructueux
TERTIALES 416603	DP 04/2021	10,00 €	Dettes inférieures à 20.00€
TILLEUL 416308	DP 06/2014	564,82 €	Ficoba/Drfip infructueux
VDM 416304	DP 08/2014	765,59 €	Ficoba/Drfip infructueux
VDM 416304	DP 03/2016	102,04 €	Saisies bancaires infructueuses
VDM 416304	DP 03/2016	291,84 €	Retour huissier en 2018, saisies bancaires infructueuses
DIVERS 416902	DP 2017	138,30 €	Retour huissier en 2018, echec du recouvrement, aucun compte, plus de locaux
4632 INDU DE BOURSES	Trop perçu de bourses	6,57 €	Dettes inférieures à 20.00€

TOTAL	124 592,47 €
--------------	---------------------



CROUS de Lille
74 rue de Cambrai
59000 Lille

Conseil d'administration du 8 décembre 2021
Délibération n° 9
Portant sur les sorties d'inventaire

Vu l'instruction commune BOFIP-GCP-16-0006 du 25/04/2016

Sur présentation de la liste des biens joint en annexe

Article 1 :

Le Conseil d'Administration autorise en fonction de la liste présentée :

- La sortie d'inventaire de 185 biens pour une valeur brute de 440 802,11€

Article 2 :

La liste des biens est jointe en annexe de la présente délibération

Fait à Lille, le 8 décembre 2021

La Rectrice de l'Académie de Lille
Rectrice de Région Académique
Chancelière des Universités

Valérie CABUIL

Détail du vote :

Nombre de membres en exercice :

Quorum exigé : 9

Membres présents : 12

Membres représentés : 5

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

CROUS DE LILLE

SORTIES D'INVENTAIRE

Conseil d'Administration du 8 décembre 2021

Article	Code du Bien	N° Inventaire	Date Acquisition	Libellé du Bien	Valeur Brute	Duree d'amortissement	motif de sortie	montant vente	VNC au 31/12/2021
218317	1964-00546	00610	01/01/1964	COFFRE FORT	360,85 €	60	vente DNID	100,00 €	amorti
21547	1968-00331	00355	01/01/1968	BALANCE AUTOMATIQUE	117,08 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1968-00333	00358	01/01/1968	ARMOIRE A PHARMACIE TYP	38,97 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1968-00339	00364	01/01/1968	TABLE DE REPASSAGE	42,00 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1968-00340	00365	01/01/1968	POSTE DE TRAVAIL MECANI	55,11 €	120	mise au rebut		amorti
21827	1968-00486	00546	01/01/1968	2 CHARIOTS A LINGE MONO	72,20 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1968-02497	02104	01/01/1968	1 LAMINOIR "RONDO" ROUL	1 236,82 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1969-00596	00674	01/01/1969	5 TABLEAUX D'AFFICHAGE	21,17 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1969-00898	00947	01/01/1969	5 MEUBLES A CLAPETS	78,28 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1969-02510	02119	01/01/1969	3 ARMOIRES 1/2 PEND 1/2	161,01 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1970-00309	00327	01/01/1970	MACHINE A COUDRE SINGER	133,34 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1970-00316	00334	01/01/1970	ESSOREUSE A LINGE	515,19 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1970-00347	00377	01/01/1970	BASCULE AUTOMATIQUE SUS	331,71 €	120	mise au rebut		amorti
218317	1970-00540	00602	01/01/1970	COFFRE FORT TYPE FR. 15	363,33 €	60	vente DNID	vente en cours	amorti
218317	1970-00559	00624	01/01/1970	1 COFFRE FORT FR. 150	363,33 €	60	vente DNID	vente en cours	amorti
21547	1970-02504	02111	01/01/1970	MACHINE A LAVER LES LEG	2 768,81 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1970-03727	02844	01/01/1970	ARMOIRE CLASSEMENT META	47,87 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1971-00129	00139	01/01/1971	40 RAYONNAGES	1 436,98 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1971-00130	00140	01/01/1971	20 RAYONNAGES	359,32 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1971-00132	00142	01/01/1971	5 TABLEAUX D'AFFICHAGE	116,26 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1971-00136	00145	01/01/1971	2 ETABLIS	78,66 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1971-00144	00153	01/01/1971	ASPIRATEUR EAU POUSSIER	203,98 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1971-00146	00155	01/01/1971	COMPLEMENT RAYONNAGES	139,79 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1971-00151	00160	01/01/1971	ASPIRATEUR EAU POUSSIER	163,40 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1971-00152	00161	01/01/1971	TABLEAU D'AFFICHAGE	46,38 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1971-00154	00163	01/01/1971	ECELLE	50,63 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1971-00350	00380	01/01/1971	REPASSEUSE ELECTRIQUE M	2 151,89 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1971-00352	00382	01/01/1971	MISE EN PLACE MATER. BU	267,40 €	120	mise au rebut		amorti
21827	1971-00485	00545	01/01/1971	3 CHARIOTS A LINGE MIEL	123,20 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1971-00696	00777	01/01/1971	MEUBLES DE RANGEMENT	18 842,52 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1971-00705	00786	01/01/1971	2 COLONNES A CLAPETS ST	44,45 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1972-00234	00245	01/01/1972	MACHINE A COUDRE	129,58 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
218317	1974-00568	00634	01/01/1974	1 COFFRE FORT FICHET BA	953,80 €	60	vente DNID	100,00 €	amorti
21547	1976-00431	00480	01/01/1976	DISTRIBUTEUR DE BOISSON	2 944,14 €	120	mise au rebut		amorti
218317	1976-00544	00608	01/01/1976	COFFRE FORT BARSA 42	1 114,65 €	60	mise au rebut		amorti
21847	1977-00816	00892	01/01/1977	BUREAU METALLIQUE MINIS	154,66 €	120	mise au rebut		amorti
21557	1977-03478	2565	01/01/1977	CUVE INOX DE 60 LITRES	365,69 €	120	vente DNID	92,00 €	amorti
21547	1978-00268	00285	01/01/1978	EQUIPEMENT COMPLET SOUD	182,78 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1978-02339	01984	01/01/1978	1 EQUIPEMENT LABO PHOTO	376,55 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1979-02448	02053	01/01/1979	CUISINIERE ELECTRIQUE T	282,53 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1979-02621	02211	01/01/1979	GAINE EVACUATION VENTIL	1 075,68 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1979-02622	02212	01/01/1979	INSTAL. LAVE VAISSELLE	2 151,36 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1980-02623	02213	01/01/1980	3 MODULES CIDELSTACK IN	726,28 €	120	mise au rebut		amorti
21557	1980-03448	02547	01/01/1980	LOT DE CUVES HOBART	1 423,97 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1981-02483	02090	01/01/1981	CUISINIERES ELECTRIQUE	1 122,02 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1981-02551	02134	01/01/1981	MEUBLE REFRIGERE	1 723,88 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1981-02554	02137	01/01/1981	ENCEINTE REFRIG.TEMPERA	4 023,76 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1981-02631	02222	01/01/1981	2 MODULES FIXES PLEINS	615,33 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1981-03104	02487	01/01/1981	1 TOAST O MATIC HOTEL +	208,15 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1981-03156	02504	01/01/1981	TOAST O MATIC MASTER +	208,14 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1982-02476	02082	01/01/1982	CINTREUSE VIRAX HYDRAUL	564,91 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1982-02477	02083	01/01/1982	DISPOSITIF-CHAPEAU GEND	353,68 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1982-02478	02084	01/01/1982	COFFRET FILIERES TETES	274,90 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1982-02772	02376	01/01/1982	REPASSEUSE B 855 220 MO	683,04 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1983-03059	02478	01/01/1983	PASSOIRE VERTICALE "HOB	5 533,49 €	120	vente DNID	212,50 €	amorti
21547	1983-03153	02501	01/01/1983	MACHINE A CAFE CONTI	2 504,74 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1983-03170	02509	01/01/1983	APPAREIL CHAUFFE SAUCIS	316,41 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1983-03769	02892	01/01/1983	8 RESTO BLOC	2 204,53 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1983-04186-A	03344	01/01/1983	4 SAUTEUSES 2 PLANS DE	7 523,35 €	120	mise au rebut		amorti

21547	1984-02459	02065	01/01/1984	SECHOIR T5236 AUTOMATIQ	3 458,86 €	120	mise au rebut		amorti
21557	1984-03450	02549	01/01/1984	CUVE 40 LL POUR PF 401	497,20 €	120	mise au rebut		amorti
21557	1984-03451	02550	01/01/1984	CUVE 80 L POUR PF 801	845,33 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1984-03743	02864	01/01/1984	11 BAHUTS 2 PORTES 3 TI	6 150,97 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1985-02355	02001	01/01/1985	MACHINE A NETTOYER LES	547,29 €	120	mise au rebut		amorti
21827	1985-03523	02612	01/01/1985	TRANSPALETTE MANUEL STO	542,41 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1985-04104	03259	01/01/1985	COMPTOIR GASTRONORME FO	2 146,82 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1985-04144	03299	01/01/1985	REPASSEUSE H M 5311	2 683,95 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1985-04145	03300	01/01/1985	NETTOYEUR FRANK TYPE MA	1 250,86 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1985-04146	03301	01/01/1985	TRANSROULEAU	4 556,27 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1985-04263	03428	01/01/1985	TABLE TS 1400	378,06 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21547	1985-04279	03445	01/01/1985	CHAUFFE SAUCISSES 4 PLO	293,08 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1986-02644	02236	01/01/1986	PLAQUE COUP DE FEU	1 039,63 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1986-03155	02503	01/01/1986	FOUR MICRO ONDES SCHARP	1 685,10 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1986-03176	02516	01/01/1986	CONGELATEUR ARMOIRE	519,85 €	120	mise au rebut		amorti
21827	1986-03524	02613	01/01/1986	2 CHARIOTS CIDELCEM RX	911,25 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1987-03115	02489	01/01/1987	1 AMPLI, 1 TUNER, 1 K 7	1 379,00 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1987-04117	03272	01/01/1987	CONGELATEUR 900 L	1 315,71 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1987-04284	03450	01/01/1987	APPAREIL A HOT DOG 4 PL	374,27 €	120	vente DNID	92,00 €	amorti
21547	1987-04286	03452	01/01/1987	APPAREIL A HOT DOG 4 PL	374,27 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1987-04288	03454	01/01/1987	CHAUFFE CROISSANT	484,92 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1988-02572	02155	01/01/1988	SUPPORT A GLISSIERES P.	527,23 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1988-03729	02846	01/01/1988	POSTE DE SAISIE+TABLETT	405,72 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1988-04118	03273	01/01/1988	3 ARMOIRES FRIGORIFIQUE PARISELLE	11 342,20 €	120	vente DNID	200,00 €	amorti
21547	1988-04152	03307	01/01/1988	ECHAFAUDAGE ROULANT REG	706,19 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1988-04153	03308	01/01/1988	INFRA GRILL DUO 380 TRI	816,88 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1988-04287	03453	01/01/1988	LAVE VAISSELLE FI 300 R	1 759,23 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1989-04488	03680	01/01/1989	POSTE DE SAISIE + PUPIT	405,73 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1989-04518	03711	01/01/1989	POSTE SAISIE +PUPITRE +	423,08 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1989-04552	03747	01/01/1989	POSTE SAISIE PUPITRE TA	372,31 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1989-04567	03762	01/01/1989	POSTE SAISIE PUPITRE TA	372,31 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1989-04601	03797	01/01/1989	POSTE SOUDURE OXYFLAM P	684,50 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1989-04616	03812	01/01/1989	CONGELATEUR COFFRE 520	536,62 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1989-04633	03830	01/01/1989	TABLE EPLUCHAGE LEGUMER	4 723,52 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1989-04638	03835	01/01/1989	MACHINE DECOLLER PAPIER	560,49 €	120	mise au rebut		amorti
218317	1989-04654	03851	01/01/1989	PHOTOCOPIEUR CANON FC 5	907,07 €	60	mise au rebut		amorti
21557	1989-04659	03856	01/01/1989	PLAQUE A TRANCHER 22	375,67 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1989-04670	03867	01/01/1989	ENSEMBLE DE 2 POUBELLES	566,77 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1990-04791	03990	01/01/1990	PLAQUE A INDUCTION	6 707,85 €	120	vente DNID	212,50 €	amorti
21547	1990-04802	04001	01/01/1990	DECOLLEUSE A PAPIER PEI	782,90 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1990-04837	04036	01/01/1990	BUREAU 2 CAISSONS BEIGE	448,20 €	120	mise au rebut		amorti
21847	1990-04838	04037	01/01/1990	BUREAU 1 CAISSON 2 TIR	353,68 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1990-04840	04039	01/01/1990	20 CUISINIERES ELECTRIQ	6 067,47 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1991-04897	04096	01/01/1991	TABLE DE TRAVAIL EN INOX	548,81 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21547	1991-04939	04138	01/01/1991	22 CUISINIERES BAUKNECH	6 707,76 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1991-04944	04143	01/01/1991	1 LAMINOIR	5 767,66 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21547	1991-05012	04211	01/01/1991	FOUR A AIR PULSE	807,65 €	120	vente DNID	92,00 €	amorti
21547	1991-05014	04213	01/01/1991	FRITEUSE ELECT AVEC ACC	6 582,91 €	120	vente DNID	92,00 €	amorti
21547	1991-05025	04224	01/01/1991	DECOLLEUSE AVEC CHARIOT	818,46 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1991-05132	04327	01/01/1991	FOUR MIXTE	8 582,79 €	120	vente DNID	92,00 €	amorti
21547	1992-05159	04354	01/01/1992	SECHE LINGE 985 WS	760,72 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1992-05214	04407	01/01/1992	APPAREIL A SOUDER	523,02 €	120	mise au rebut		amorti
21827	1992-05311	04507	01/01/1992	CHARIOTS ASSIETTES.6 PILES	2 058,06 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21827	1992-05319	04515	01/01/1992	TRANSPALETTE 2T	524,33 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1992-05359	04553	01/01/1992	FRITEUSE FRIALATUR GAZ	3 580,46 €	120	vente DNID	33,00 €	amorti
21847	1992-05426	04620	01/01/1992	COFFRE FORT ARDEN II 66	1 365,07 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1993-05565	04758	01/01/1993	MAGNETOSCOPE	379,60 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1993-05681	04872	01/01/1993	TELE 63 MP THOMSON	754,62 €	120	mise au rebut		amorti
218317	1993-05690	04881	01/01/1993	MACHINE A ECRIRE	564,06 €	60	mise au rebut		amorti
21547	1993-05698	04889	01/01/1993	FRITEUSE FR25 & OPTIONS	3 716,62 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1993-05699	04890	01/01/1993	SALAD CHEF REFRIGEREE	4 037,19 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1993-05741	04932	01/01/1993	MICRO ONDES PANASO	1 964,04 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21547	1993-05742	04933	01/01/1993	FOUR MICRO ONDES PANASO	654,68 €	120	mise au rebut		amorti
21827	1994-05774	04965	01/01/1994	CHARIOT A DESSERVIR LES	823,22 €	12	mise au rebut		amorti
21827	1994-05915	05105	01/01/1994	DC-061-EM RENAULT (EX MOULINS PARC)	7 954,68 €	60	vente DNID	208,62 €	amorti
21547	1994-06025	05213	01/01/1994	MARMITES BAIN-MARIE	11 525,13 €	120	vente DNID	12,50 €	amorti

21547	1994-06063	05250	01/01/1994	VELO GYMNASSE EZ INERTIE	304,44 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21847	1994-06117	05304	01/01/1994	ARMOIRE FRIGORIFIQUE MONT HOUY 1	3 586,44 €	120	vente DNID	92,00 €	amorti
21547	1994-06120	05307	01/01/1994	TELEVISION COULEUR	760,72 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1994-06121	05308	01/01/1994	MAGNETOSCOPE HITACHI	455,82 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1994-06166	05353	01/01/1994	TELEVISEUR 63 MP 49/63	719,56 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1994-06167	05354	01/01/1994	FOUR FRANSTAL AVEC SONDE	5 956,19 €	120	vente DNID	12,50 €	amorti
21547	1995-06195	05382	01/01/1995	KIT REFLEX CANON	327,77 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1995-06299	05486	01/01/1995	AGORIS 72 FAX	656,36 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1995-06302	05489	01/01/1995	AGORIS 72 FAX	656,36 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1995-06376	05563	01/01/1995	CHARIOT RINCAGE EGOUTTAGE	1 926,71 €	120	vente DNID	12,50 €	amorti
21547	1995-06379	05566	01/01/1995	ARMOIRE FROIDE NEGATIVE	3 565,84 €	120	vente DNID	12,50 €	amorti
21547	1995-06380	05567	01/01/1995	ARMOIRE FROIDE POSITIVE	3 388,79 €	120	vente DNID	12,50 €	amorti
21547	1995-06501	05688	01/01/1995	MAGNETOSCOPE PHILIPS	425,33 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1995-06678	05864	01/01/1995	BATTEUR MELANGEUR DITO	5 123,92 €	120	vente DNID	92,00 €	amorti
21547	1996-07039	06231	01/01/1996	TRANCHEUR STILL 300	1 356,80 €	120	vente DNID	92,00 €	amorti
21547	1997-07138	06332	01/01/1997	MACHINE A CAFE	5 183,27 €	120	vente DNID	96,00 €	amorti
21827	1998-07404	06598	01/01/1998	DD-292-ST TRAFIC FOURGON VALENCIENNES	15 665,24 €	60	vente DNID	400,02 €	amorti
21547	1998-07478	06672	01/01/1998	MACHINE A LAVER MIELE	14 296,39 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1998-07480	06674	01/01/1998	TABLE A REPASSER PONY FVC	2 286,31 €	120	mise au rebut		amorti
21547	1998-07495	06689	01/01/1998	PLAQUE A SNACKER DESSUS	2 469,94 €	120	vente DNID	92,00 €	amorti
21547	1998-07595	06789	01/01/1998	TRANCHEUR JAMBON NO 820	1 783,38 €	120	vente DNID	33,00 €	amorti
21547	2000-08031	07225	01/01/2000	TRANCHEUR A PIGNON	2 466,00 €	120	mise au rebut		amorti
21547	2000-08034	07228	01/01/2000	TURBO BROYEUR	4 505,42 €	120	vente DNID	212,50 €	amorti
21557	2000-08042	07236	01/01/2000	SECHE LINGE	3 601,61 €	120	mise au rebut		amorti
21547	2002-08471	07665	01/01/2002	MARMITE+COUVERCLE INOX	239,95 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
218317	2002-08595	07789	01/01/2002	COPIEUR+DIVERS	1 942,01 €	60	mise au rebut		amorti
21547	2002-08693	07887	01/01/2002	GRILL+TRANCHEUR	3 777,37 €	120	vente DNID	92,00 €	amorti
21827	2002-08807	08001	01/01/2002	DC-073-EM RENAULT TRAFIC LILLE1	15 839,23 €	120	vente DNID	3 100,00 €	amorti
21547	2003-08968	08162	01/01/2003	IMPRIMANTE MULTIFONCTION	3 229,20 €	120	mise au rebut		amorti
21547	2003-09147	08341	01/01/2003	CONTAINER 750 LITRES	1 461,51 €	120	mise au rebut		amorti
215317	2003-09231	08425	01/01/2003	ACQUISITION STANDARD	3 161,03 €	120	mise au rebut		amorti
21547	2004-09810	09004	01/01/2004	FOUR MIXTE 20 NVX GN2/1	20 056,92 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21547	2004-09831	09025	01/01/2004	TRANCHEUR F300 SUPER	1 064,44 €	120	vente DNID	34,00 €	amorti
21547	2004-09853	09047	01/01/2004	TABLE CENTRALE AVEC ETAGERE ET RO	560,25 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21547	2004-09867	09061	01/01/2004	LAVE LINGE MIELE 10 KG	7 926,61 €	120	mise au rebut		amorti
21547	2005-03350	09578	01/01/2005	COFFRE FORT MILLIUM - HS 26/08/2021	2 184,49 €	120	mise au rebut		amorti
21547	2005-03372	09591	01/01/2005	TABLE A REPASSER SUPERLAV	2 152,80 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21547	2005-03377	09596	01/01/2005	MATERIEL LAVERIE	1 571,54 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21547	2006-02211	09723	01/01/2006	RONZIER-TRANCHEUR OSA 350 MONO	1 853,80 €	120	vente DNID	92,00 €	amorti
21547	2006-02221	09753	01/01/2006	FLERS- TRANSPLETTE ELEC NEUF	5 179,88 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21547	2006-02275	09927	01/01/2006	RECUEIL-COUPÉ LEGUME	1 345,50 €	120	vente DNID	12,50 €	amorti
21547	2007-827	2007-827	06/04/2007	RECUEIL-ARMOIRE FRIGORIFIQUE POSITI RECUEIL	2 419,01 €	120	vente DNID	12,50 €	amorti
21547	2007-807	2007-807	10/07/2007	ARRAS CAFET.-LAVE VERRES+REHAUSS.	2 451,80 €	120	vente DNID	vente en cours	amorti
21817	2011--221	2011--221	29/03/2011	102 matelas Bas Liévin	6 530,61 €	120	mise au rebut		amorti
21817	2011--222	2011--222	10/06/2011	48 matelas Bas Liévin	2 982,35 €	120	mise au rebut		amorti
21847	2011--133	2011--133	28/09/2011	M 11.MATELAS HOUSSE - RESID ROUBAIX	2 671,90 €	120	mise au rebut		amorti
21817	2011--202	2011--202	28/09/2011	N° 11.41 A MAZ - RIDEAUX ROUBAIX	3 997,63 €	120	mise au rebut		amorti
213557	2011--113	2011--113	19/10/2011	POSE BLOC PORTE ALUMINIUM - CROUY	4 269,72 €	300	mise au rebut		2 491,71 €
21547	2011--116	2011--116	06/12/2011	ARM. CHAUDE BOURGEAT 851217-PIZZA	3 256,71 €	120	vente DNID	33,00 €	amorti
213557	2012--013	2012--013	20/04/2012	REMISE ETAT PORTE ENTREE RONZIER	3 079,70 €	300	mise au rebut		1 875,80 €
21547	2012--037	2012--037	20/06/2012	MICRO ONDES CODIGEL-EPI CAFET	1 425,78 €	120	vente DNID	33,00 €	amorti
21547	2012--062	2012--062	24/10/2012	VITRINE REFRIGEREE "PANORAMA"AVE	13 759,41 €	120	vente DNID	12,50 €	amorti
21547	2015--022	2015--022	30/06/2015	SALAMANDRE BARTSCHER REF151511 ARRAS	668,52 €	120	vente DNID	200,00 €	233,81 €
213557	2016--016	2016--016	06/06/2016	AMENAGEMENT BUREAU ROBESPIERRE (REGIE)	3 850,00 €	120	mise au rebut		1 613,66 €
21547	2016--088	2016--088	30/09/2016	CHARIOT DE MAINTIEN EN TEMPERATURE.	1 703,88 €	120	vente DNID	92,00 €	808,86 €
21547	2017--333	2017--333	01/01/2017	1 PETRUN SPIRALE PIZZA PREPA FROIDE	3 222,02 €	120	vente DNID	200,00 €	1 611,02 €
21547	2017--384	2017--384	01/01/2017	4 CHARIOTS DISTRIBUTION	3 519,83 €	120	vente DNID	34,00 €	1 759,93 €
21547	2017--394	2017--394	01/01/2017	CONVOYEUR A PLATEAU + LAVE VERRE + POSTE DE TRI + LAVEUSE A CONVOYEUR + LAVE PLATEAU EPI	5 453,76 €	120	mise au rebut		2 726,86 €
21887	2017--269	2017--269	04/12/2017	1 MARMITE BAIN MARIE GAZ POUR LE RU DE FLERS	5 931,15 €	120	vente DNID	212,50 €	3 514,19 €
213557	2021-A-017	2021-A-017	19/02/2021	ALIM ELECTRIQ PORTES COUPE-FEU REMISE A NEUF BACH	1 837,00 €	180	mise au rebut		1 730,86 €
total					440 802,11 €			6 858,64 €	18 366,70 €



CROUS de Lille
74 rue de Cambrai
59017 Lille

Délibération n° 10
Conseil d'Administration du CROUS de Lille
du 8 décembre 2021

Portant sur l'approbation des conventions et concessions de logement

Concessions par nécessité absolue de service

Fin de concessions

Monsieur Louis LAGACHE a quitté le logement mis à disposition à la résidence universitaire Galois Village, Logement gardien, sis Domaine Cité Scientifique, à Villeneuve d'Ascq (59650) à compter du 30/07/2021 en qualité de responsable de résidences.

Madame Martine HAVEZ a quitté le logement mis à disposition au restaurant universitaire Pariselle, sis Domaine Universitaire Scientifique, à Villeneuve d'Ascq (59650) à compter du 15/08/2021 en qualité de Gardien.

Monsieur Simon DRIESENS a quitté le logement mis à disposition à la résidence universitaire Robespierre, sis 1 rue Laurent Lavoisier, Logement 35, à Mons-en-Barœul (59370) à compter du 31/08/2021 en qualité de Gardien.

Monsieur Patrick WASCAT a quitté le logement mis à disposition à la résidence universitaire Marmottan, sis 8 avenue Emile Loubat, 6ème étage, à Famars (59300) à compter du 14/09/2021 en qualité de responsable de résidences.

Madame Margaux DUVAL a quitté le logement mis à disposition à la résidence universitaire Pont de Bois, sis 25/27 rue de Fives, à Villeneuve d'Ascq (59650) à compter du 31/10/2021 en qualité de gardien.

Nouvelles concessions

Madame Margaux DUVAL qui était logée en COP/A occupera le logement mis à disposition à la résidence universitaire Pont de Bois, sise 25/27 rue de Fives, à Villeneuve d'Ascq (59650) à compter du 01/09/2021 en qualité de gardien.

Madame Margaux DUVAL occupera le logement mis à disposition à la résidence universitaire Galois Village, Logement gardien, sise Domaine Cité Scientifique, à Villeneuve d'Ascq (59650) à compter du 01/11/2021 en qualité de gardien.

Monsieur Chafik BEN KHALIFA occupera le logement mis à disposition à la résidence universitaire Les Tilleuls, sise 68 bis rue du Tilleul, à Tourcoing (59200) à compter du 28/08/2021 en qualité d'agent d'astreinte H24.



Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les fins de concessions de logement et la fin de la convention d'occupation précaire décrites en préambule et approuve la signature par le Directeur Général du CROUS des nouvelles concessions de logement par nécessité absolue de service susmentionnées.

Fait à Lille, le 8 décembre 2021

La Rectrice de l'Académie de Lille
Rectrice de Région Académique
Chancelière des Universités


Valérie CABUIL

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 17
Membres présents : 12	Contre :
Membres représentés : 5	Abstention :
Votants : 17	